

# Question de carrière...

Après la réunion de l'association Bouloc environnement de vendredi soir, en ce mardi les élus du Quercy Pays de Serres étaient en réunion pour avoir des informations supplémentaires, en la personne de Jean Philippe Rup, au sujet de l'implantation de la carrière.

Lors de cette réunion M. Roland Gervais donne la parole à M. Rup. Celui-ci confirme son intention déjà ancienne de travailler à Bouloc. Il ajoute que c'est lui, par courtoisie qui a « invité » le maire et élus pour les informer de ses intentions. « Vu

l'importance et le nombre des chantiers, il y a un besoin impératif de granulats de 0,20. De plus les services de l'équipement préconisent de diminuer l'extraction des gravillons alluvionnaires au profit du calcaire, d'où le site de Bouloc, ce qui correspond à l'avis et au schéma départemental des carrières. C'est à Bouloc qu'il y a le moins de contraintes réglementaires. Comme les besoins correspondent à 8 tonnes par an et par habitant, cela fera des camions qui monteront plein à Bouloc et repartiront de même. » M. Jean Philippe Rup évoque les objec-

tions à ce projet. En ce qui concerne la tranquillité et les transports, ces derniers ne peuvent se faire que par camions, pas d'autres systèmes de transport. L'exploitation nécessite 200 000 t par ans ce qui correspond à 35 rotations de camions par jour. « Je m'engage à créer une voie qui évite le village et la voie romaine » affirme M. Rup. En ce qui concerne l'eau, il y a effectivement de l'eau ce qui permettra d'effectuer des brumisations afin d'atténuer les émissions de poussières. Par ailleurs l'entrepreneur réalisera une protection minérale et arborée en périmètre du chantier. En ce qui concerne le bruit, les goulottes seront « capotées », tout ce qui concerne les failles par explosifs cela se produira une ou deux fois par mois et cela sera sous-traité à une entreprise spécialisée et agréée. Enfin M. Rup affirme que la carrière sera invisible depuis le village. Diverses autres questions sont évoquées : La carrière couvre une zone « chassée » mais seule sera interdite à la chasse la zone d'exploitation ; par ailleurs bien que le propriétaire ait déjà vendu les terrains il pourra continuer à exploiter les terrains libres.

Un débat suivit cet exposé Mme. À Palmié, maire de Ste Juliette, Vice Présidente de la communauté de communes, posa la question sur la surface prévue. Il lui fut répondu qu'il s'agissait de 60 hectares au maximum. Serge Ross, maire de Tréjols s'interroge sur le prix des terrains et s'étonne qu'une entreprise investisse autant sans savoir s'il aura l'autorisation d'ex-



Le site projeté derrière la rangée d'arbres



Pendant l'exposé



Roland Gervais dialogue avec Jean-Philippe Rup

exploiter. « J'ai pris le risque » répond M. Rup, enfin aux objections de Jacqie Malotaux, M. Rup répondit qu'en matière d'environnement il faut savoir « Marier l'économie et l'écologie »...et dans le respect des lois, rappelle M. Antoine commandant de la communauté de brigade de gendarmerie.

À la fin du dialogue avec les

élus, M. Jean Benoît, président de la communauté de communes fait préciser les aspects réglementaires et particulièrement la réalisation objective du plan d'impact qui doit être suivi de la mise en place d'une enquête publique. Répondant à Une question sur la consultation des habitants, Jean Benoît précise, que toute consultation voire par référendum local est interdite pendant les six

mois qui précèdent une élection. Il fut également souligné de se confirmer strictement au schéma départemental des carrières. En dernier lieu, seule Mme le Préfet prendra une décision car ce genre de mesure et d'entreprise dépend de l'administration d'état.

La suite...à la prochaine réunion.



Jean Benoît étudie le dossier